Compte Rendu du Conseil Municipal du 17/09/2015

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme MILLA JosianeReprésentée par :M. Marc RUERMme MBONDO ThérèseReprésentée par :Mme Maria MERCADER Y PUIGMme FAGARD AliceReprésentée par :M. CECCOTTI RICCI Roland

Mme RABAH HannaReprésentée par :M. SANON GuillaumeMme YONNET EvelyneReprésentée par :M. LOGRE BenoitM. AIT- BOUALI OmarReprésenté par :M. VANNIER Jean-Yves

Mme VIGEANT Claire Représentée par : M. ZAIRI Rachid Mme LENOURY Nadia Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents: Mme TLILI Leïla, MM. **TLILI Mohamed Fathi**, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

QUESTION N° 204 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2015

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2015.

QUESTION N° 205 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire de 45 000 € à l'association Carrefour pour l'information et la communication à Aubervilliers (CICA)

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 45 000 € (quarante cinq mille euros) à l'association Carrefour pour l'information et la Communication à Aubervilliers.

OUESTION N° 206 - RAPPORTEUR Meriem DERKAOUI

OBJET : Evolution du dispositif d'aide aux projets des jeunes à compter du 1er octobre 2015

A l'unanimité, MM. SALVATOR, LOGRE, VANNIER s'étant abstenus

DIT QUE : le nouveau dispositif d'aide aux projets sera appliqué à compter du 1^{er} octobre 2015.

QUESTION N° 207 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Restitution d'un bien en totalité sis 23 rue Paul Verlaine à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AL 56 au profit des héritiers des consorts DEMEESTER et de Mme BORCELLE

A l'unanimité.

DECIDE de restituer aux héritiers des consorts DEMEESTER, Monsieur Bruno Gabriel Walter MONTEROSSI et Monsieur Max Louis Raphaël MONTEROSSI, et aux héritiers de Madame Marthe BORCELLE, Monsieur Maurice Charles Georges DEMEESTER et Monsieur Robert Louis BORCELLE le bien situé 23 rue Paul Verlaine à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AL 56, d'une superficie de 103 m².

DIT que cette restitution interviendra en contrepartie du versement par les acquéreurs du montant de la taxe foncière acquittée par la Commune depuis l'incorporation du bien dans le domaine de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 208 - RAPPORTEUR Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Déclassement de principe du domaine publique et autorisation de dépôt de permis de démolir et de construire concernant les parcelles AX 71 et AX 72 situées 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

A l'unanimité.

APPROUVE le principe de désaffectation et de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrées AX 71 située 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

AUTORISE la Société BOUYGUES IMMOBILIER ou tout substitué à déposer un permis de démolir et de construire sur tout ou partie des parcelles cadastrées AX 71 et AX 72 situées 36 et 38 rue Charron à Aubervilliers.

QUESTION N° 209 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET OBJET : Budget supplémentaire 2015 du budget principal

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENZI s'étant abstenus

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2015 équilibré en fonctionnent en recettes et en dépenses et excédentaire en investissement de 14 136 216.09 € comme suit :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 28 122 827.52 €

Recettes: 28 122 827.52 €

<u>INVESTISSEMENT</u>:

Dépenses : 46 769 269.81 €

Recettes: 60 905 485.90 €

Soit un excédent de la section d'investissement de 14 136 216.09 €

QUESTION N° 210 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET OBJET : Budget supplémentaire 2015 du Budget annexe Centre municipal de Santé

A l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2015 du budget annexe du Centre municipal de santé comme suit :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 112 468,05 €

Recettes: 112 468,05 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses : 81 388,22 €

Recettes: 81 388,22 €

QUESTION N° 211 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET OBJET : Budget supplémentaire 2015 du Budget annexe Embarcadère

A l'unanimité. MM SALVATOR, LOGRE, ZAIRI, VANNIER s'étant abstenus.

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2015 du budget annexe de L'Embarcadère comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>:

Dépenses : 18 992,96 €

Recettes: 18 992,96 €

<u>INVESTISSEMENT</u>:

Dépenses : 22 276,03 €

Recettes: 22 276,03 €

QUESTION N° 212 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET OBJET : Budget supplémentaire 2015 du Budget annexe Réseau de chaleur

A l'unanimité.

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2015 du budget annexe du Réseau de chaleur de la ZAC Canal comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>:

Dépenses : 0 €

Recettes: 0 €

<u>INVESTISSEMENT</u>:

Dépenses : 50 000,00 €

Recettes: 129 853,99 €

QUESTION N° 213 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET OBJET : Budget supplémentaire 2015 du Budget annexe SSIDPAAH

A l'unanimité.

APPROUVE le budget supplémentaire 2015 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	Activité adultes handicapés	Activité personnes âgées	TOTAL
Dépenses d'exploitation	- 7 960,49 €	-75 581,61 €	- 83 542,10 €
Recettes d'exploitation	- 7 960,49 €	- 75 581,61 €	- 83 542,10 €
Dépenses d'investissement		63 128,35 €	63 128,35 €
Recettes d'investissement		63 128,35 €	63 128,35 €

QUESTION N° 214 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH

A l'unanimité.

DECIDE de réaffecter le résultat du compte administratif 2013 du SSIDPAAH de la manière suivante :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110)		11 084,84 €
Déficit reporté (compte 119)	1 848,26 €	

QUESTION N° 215 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Reprise d'une provision budgétaire pour l'admission en-non valeur des créances du Métafort

A l'unanimité.

APPROUVE la reprise de la provision budgétaire de 330 490.52 € constitué en 2007 pour couvrir le risque de non-remboursement des deux avances par MétaFort.

DIT que cette reprise de la provision donnera lieu à une opération d'ordre budgétaire (dépense au compte 4962 et recette au compte 7817) pour laquelle les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 2015.

DECIDE l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal Ville 2015, pour la somme de 330 489.80 €.

QUESTION N° 216 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Remise gracieuse pour un montant de 99.99 € en faveur Madame Michèle ROUSSEAU, régisseuse du centre de loisirs Schaeffer Piscop

A l'unanimité.

ACCORDE la remise gracieuse au régisseur Madame Michèle Rousseau

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 99.99 euros.

QUESTION N° 217 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Régie de quartier de la Maladrerie pour un montant de $10\,000$ \in

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € (dix-mille euros) à la Régie de quartier de la Maladrerie suite à l'incendie qui a eu lieu dans leurs locaux cet été, sous réserve de présentation de justificatifs de dépenses par l'association.

QUESTION N° 218 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) pour un montant de 25 000 \in

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 25 000 € (vingt cinq mille euros) à l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers.

QUESTION N° 219 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Etalement sur plusieurs exercices des pénalités de remboursement anticipé des emprunts structurés MPH25258EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR

A l'unanimité.

DECIDE de procéder à l'étalement des pénalités capitalisées de remboursement anticipé des emprunts MPH252858EUR, MPH256442EUR et MPH261076EUR sur leur durée résiduelle à la date du 1^{er} août 2015.

DIT que cet étalement se traduira par les écritures d'ordre suivantes :

Exercice 2015				
Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement			
c/4817 – Pénalités de renégociation de la	c/ 796 – Transfert de charges financières :			
dette : 12 270 000,00 €	12 270 000,00 €			

Exercices 2015 à 2029				
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement			
c/6862 – Dotations aux amortissements des	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la			
charges financières à répartir : 717 101,45 €	dette : 717 101,45 €			

Exercices 2030 à 2031				
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement			
c/6862 – Dotations aux amortissements des	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la			
charges financières à répartir : 197 101,45 €	dette : 197 101,45 €			

Exercice 2032	
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
c/6862 – Dotations aux amortissements des	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la
charges financières à répartir : 188 840,63 €	dette : 188 840,63 €

Exercices 2033 à 2036				
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement			
c/6862 – Dotations aux amortissements des	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la			
charges financières à répartir : 186 086,96 €	dette : 186 086,96 €			

Exercice 2037				
Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement			
c/6862 – Dotations aux amortissements des	c/ 4817 – Pénalités de renégociation de la			
charges financières à répartir : 186 086,88 €	dette : 186 086,88 €			

QUESTION N° 220 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Fourniture de consommables informatiques pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande relatif à la fourniture de consommables informatiques pour les années 2016 à 2019 passé sur appel d'offres ouvert. Ce marché est conclu pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et est renouvelable trois fois, par reconduction expresse, par périodes successives d'un an. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

Le marché comporte les seuils annuels suivants :

Seuil minimum: 50 000 € HT Seuil maximum: 150 000 € HT

AUTORISE le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie à l'issue de la procédure, à le signer avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 221 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du Service Dentaire du Centre Municipal de Santé pour l'année 2016. Approbation du projet de marché

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée relatif à la fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du service dentaire du centre de santé pour l'année 2016. Ce marché sera conclu pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Le marché alloti sera traité à prix unitaires et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

N° et nom du lot	Montant mini en € HT	Montant maxi en € HT	
N°1 Fourniture de Prothèses conjointes	6 000	70 000	
N°2 Fourniture de Plaques bases métalliques	5 000	30 000	
N°3 Fourniture de dispositifs médicaux sur mesure d'orthodontie	1 500	30 000	
N°4 Fourniture de Prothèses adjointes	Pas de minimum	70 000	

QUESTION N° 222 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Fourniture de véhicules pour la ville d'Aubervilliers. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE, le projet de marché à bons de commande, relatif à la fourniture de véhicules pour la ville d'Aubervilliers, conclu pour une durée allant de sa notification au 31 mai 2016 et comportant les lots et les seuils globaux (en quantité) suivants :

DESIGNATION DES LOTS	SEUILS MINI	SEUILS MAXI
Lot n° 1 : Véhicules légers 4 places bi-carburant	1 véhicule	4 véhicules
Lot n° 2 : fourgon 3 places essence volume 3 à 3.9 m^3	1 véhicule	6 véhicules
Lot n° 3: Véhicules légers 4/5 places Electrique	1 véhicule	2 véhicules
Lot n°4: Mini bus aménagé	Pas de mini	1 véhicule

QUESTION N° 223 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Fourniture de consommables paramédicaux, d'instrumentation médicale, de gants médicaux et de films de radiologie numérique pour les années 2016 à 2017. Approbation du projet de marché

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée relatif à la fourniture de consommables paramédicaux, d'instrumentation médicale, de gants médicaux et de films de radiologie numérique pour les deux années à venir. Ce marché sera conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse une fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2017.

Le marché alloti sera traité à prix unitaires et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

	SEUILS	MINI €	SEUILS	MAXI	€
	HT		HT		
Lot n°1 : Fourniture de consommables paramédicaux	20 000		59 000		
Lot n°2: Fourniture d'instrumentation médicale	2 000		13 000		
Lot n°3: Fourniture de gants médicaux	1 700		16 500		
Lot n°4 : Fourniture de films de radiologie numérique	2 000		12 000		

QUESTION N° 224 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville pour les années 2016 à 2017. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la fourniture et la pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville passé sur procédure adaptée pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse une année au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2017 au plus tard.

Ce marché comporte les lots et seuils annuels suivants :

Lot n° 1 : Fourniture de pneumatiques pour les véhicules légers

- Seuil minimum: 10 000 € HT - Seuil maximum: 25 000 € HT

<u>Lot</u> $n^{\circ}2$: Fourniture et pose de pneumatiques pour les pour les véhicules poids lourds, transports en commun et les engins spéciaux.

- Seuil minimum : 10 000 € HT - Seuil maximum : 25 000 € HT

QUESTION N° 225 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires pour les années 2016 à 2017. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché global relatif à la fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires, passé sur procédure adaptée pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse une année au maximum. Il s'achèvera donc au 31 décembre 2017 au plus tard, comportant les seuils annuels suivants :

- Seuil minimum : 15 000 € HT - Seuil maximum :65 000 € HT

QUESTION N° 226 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Achat de fournitures scolaires et de matériels d'éveil pédagogique pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à l'achat de fournitures scolaires et de matériels d'éveil pédagogique passé sur appel d'offres pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

Ce marché est global et à bons de commande. Il comporte les seuils annuels suivants :

<u>Seuil minimum</u>: 100 000 € HT <u>Seuil maximum</u>: 350 000 € HT

AUTORISE le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 227 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché de démolition et de déconstruction pour les années 2016 à 2019 - Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché, à bons de commande, relatif aux travaux de démolition et de déconstruction pour les années 2016 à 2019, passé sur procédure adaptée (en application des articles 26 à 28 et du code des marchés publics modifié et de l'article 6 du guide des procédures internes approuvé par le conseil municipal le 30 avril 2009), pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

Il est assorti des seuils annuels (euros HT) suivants :

Minimum : 70 000 € HT Maximum : 500 000 € HT

AUTORISE le maire à le signer, consécutivement à l'avis formulé par la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 228 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché de fourniture de denrées alimentaires pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet de marché et autorisation de signature

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur appel d'offres relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant passé pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

Le marché est passé à prix unitaires et fera l'objet de bons de commandes, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

		Montant	Montant
LOT	Désignation	minimum en €	maximum en €
		HT	HT
1	Viande fraîche de boucherie	5 000	40 000
2	Beurre, œufs, fromages, lait et dérivés	10 000	40 000
3	Epicerie et conserves	5 000	40 000
4	Fruits et légumes frais	10 000	40 000
5	Tous types de surgelés divers	5 000	40 000

AUTORISE le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents avec les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 229 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché passé sur appel d'offres européen à bons de commande relatif à la fourniture de livres et compléments didactiques passé pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, trois fois au maximum.

Ce marché comporte les lots et seuils annuels suivants :

- lot n°1 : livres classiques, livres scolaires et compléments didactiques pour les écoles :

Seuil minimum : 35 000 € HT Seuil maximum : 140000 € HT

- lot n°2: livres cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées

Seuil minimum : 25 000 € HT Seuil maximum : 150000 € HT

AUTORISE le Maire à signer les marchés subséquents, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure avec les entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 230 -1- RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015. Approbation des projets d'avenant n°4 au lot 1 et d'avenant n°3 aux lots 2, 3, 4 et 5 et autorisation de signature.

A l'unanimité.

DECIDE de proroger par avenant n°4 pour une durée de 3 mois, le lot n°1 « Incendie – Divers Dommages aux Biens » du Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015.

Cet avenant porte le prix global du marché initialement de 280 480,18 € TTC à 375 124,97 € TTC, soit une plus value totale (avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3 + avenant n°4) de 33,74 %.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°4 avec la société SMACL Assurances.

QUESTION N° 230 -2- RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015. Approbation du projet d'avenant n°4 au lot 1 « Incendie – Divers Dommages aux Biens » et autorisation de signature.

A l'unanimité.

DECIDE de proroger par avenant n°3 pour une durée de 3 mois, le lot n°2 « Responsabilité Civile Générale» du Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015.

Cet avenant porte le prix global du marché initialement de 186 301,36 € TTC à 237 310,54 € TTC, soit une plus value totale (avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3) de 27,38 %.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°3 avec la société SMACL Assurances.

QUESTION N° 230 -3- RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015. Approbation du projet d'avenant $n^{\circ}3$ au lot 4 «Assurance des risques statutaires» et autorisation de signature.

A l'unanimité.

DECIDE de proroger par avenant n°3 pour une durée de 3 mois, le lot n°2 « Assurance des risques statutaires» du Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015.

Cet avenant porte le prix global du marché initialement de 2 143 509,38 € TTC à 2 727 079,81€ TTC, soit une plus value totale (averant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3) de 27,3 %.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°3 avec la société ASTER - Les Assurances Territoriales.

QUESTION N° 230 -4- RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015. Approbation du projet d'avenant n°3 au lot 5 «Protection juridique pénale des agents territoriaux et des Elus» et autorisation de signature.

DECIDE de proroger par avenant n°3 pour une durée de 3 mois, le lot n°2 « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des Elus du Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015.

Cet avenant porte le prix global du marché initialement de 10 373,77 € TTC à 13 694,83 € TTC soit une plus value totale de (avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3) de 32,01 %.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°3 avec la société ASTER - Les Assurances Territoriales.

QUESTION N° 231 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers des véhicules légers, poids lourds et transports en commun pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif aux réparations mécaniques, carrosserie et travaux divers sur les véhicules légers, poids lourds et transports en commun, passé sur appel d'offres pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse, trois fois au maximum, par périodes successives d'un an, comportant les lots et seuils annuels suivants :

- lot n°1 : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules légers

Seuil minimum: 15 000 € HT Seuil maximum: 70 000 € HT

- **lot n°2** : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules poids lourd et transports en commun

Seuil minimum : 25 000 € HT Seuil maximum : 150 000 € HT

AUTORISE le maire à signer consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure les contrats subséquents avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

QUESTION N° 232 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Remplacement de l'ascenseur hydraulique de l'Hôtel de Ville. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE, le projet de marché relatif au remplacement de l'ascenseur hydraulique de l'Hôtel de Ville.

QUESTION N° 233 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Construction d'un pôle santé-solidarité au 20 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers. Approbation du projet de marché, du nouveau plan de financement prévisionnel et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à construction d'un pôle santé-solidarité au 20 rue du Colonel Fabien à Aubervilliers, passé sur procédure adaptée en application des articles 26 à 28 et du code des marchés publics modifié et de l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal le 30 avril 2009,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel,

AUTORISE le maire à signer le marché, consécutivement à l'avis formulé par la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

AUTORISE le maire à signer la convention attributive de subvention avec la Région et tout autre financeur potentiel, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

QUESTION N° 234 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Accord-cadre multi attributaires pour la fourniture d'équipements microinformatiques et d'imprimantes, serveurs, prestations d'intégration et d'assistance, licences systèmes Microsoft et licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle, équipements actifs de réseau, pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet d'accordcadre et autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'accord-cadre multi attributaires pour la fourniture de micro-informatiques, serveurs, prestations d'intégration et d'assistance, licences systèmes Microsoft et licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle, équipements actifs de réseau, pour les années 2016 à 2019 passé sur appel d'offres ouvert. Cet accord est conclu pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019 au plus tard.

L'accord-cadre est alloti et de la façon suivante :

Lot $n^{\circ}1$: Fourniture de micro-ordinateurs d'entrée de gamme, de milieu de gamme, de stations de travail, de micro-ordinateurs portables et équipements connexes (barrettes mémoires, disques durs, souris, claviers, ...), d'écrans LCD de tous formats.

Lot n°2: Fournitures d'imprimantes de type imprimantes individuelles laser et jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes réseau de bureau laser, jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes de production laser couleurs réseau ou laser noir & blanc réseau, imprimantes individuelles multi-fonctions.

Lot n°3: Fournitures de serveurs classiques (intégrant processeurs, cartes contrôleurs, disques, cartes réseau redondantes, alimentations redondantes), de baies de stockages, des équipements annexes (barrettes mémoires serveurs, disques SAS, SATA, cartes réseaux, serveurs...), Switch ISCSI de stockage, cartes réseau et tous équipements annexes permettant la connexion des serveurs aux baies de stockage, armoires racks complètes avec onduleurs

Lot n°4: Licences système Microsoft, licences bureautiques Microsoft, licences bases de données Oracle.

Lot n°5: Equipement réseau : Chassis, switch de type cuivre ou optique, administrables, de niveau 4 et équipements annexes (connecteurs – gbic – transceiveurs....).

L'accord-cadre sera passé avec 3 titulaires maximum pour chaque lot qui seront remis en concurrence sur toute sa durée selon la survenance des besoins de la ville d'Aubervilliers.

Les marchés subséquents passés sur le fondement du présent accord-cadre seront conclus à prix unitaires. Les prix s'appliqueront aux quantités réellement commandées sur la base du bordereau des prix unitaires.

Les marchés subséquents feront l'objet de bons de commande, dont les quantités sont susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes (pour l'ensemble des marchés), conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics :

Lot	Seuil minimum	Seuil maximum
Lot n°1	42 000 € HT	210 000 € HT
Lot n°2	8 400 € HT	63 000 € HT
Lot n°3	42 000 € HT	210 000 € HT
Lot n°4	Licences bureautiques	
	15 licences	100 licences
	Licences serveur Windows 2012 R1 ou postérieur	
	2 licences	10 licences
	Licences clients (cal) pour Windows serveur	
	20 licences	100 licences
	Licences Deep Freeze	
	Pas de minimum	100 licences
Lot n°5	Pas de minimum	125 500 € HT

La ville n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, et sur chacun des lots, que sur les seuils (en valeur ou en quantité) minimums annuels, étant entendu que si le niveau minimum

n'est pas atteint du fait de l'infructuosité des diverses remises en concurrence des titulaires, ces derniers ne sauraient prétendre à aucune indemnité.

Les seuils maximum annuels (en valeur ou en quantité) fixés à chacun des lots ne donnent aucun droit aux titulaires de l'accord-cadre et n'engagent en rien la ville d'Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à signer le projet d'accord-cadre multi attributaires, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

AUTORISE le Maire à signer les marchés subséquents avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

QUESTION N° 235 - RAPPORTEUR Magali CHERET

OBJET : Attribution d'une subvention de 19 136 € auCentre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA).

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention de 19 136 € à l'assœiation CAPA

QUESTION N° 236 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Convention d'objectifs et de financement (N°15-085) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis concernant le relais assistantes maternelles (RAM)

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement (N°15-085) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant le Relais Assistants Maternels.

QUESTION N° 237 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2015. Autorisation de demande de subvention et approbation de l'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2015. Approbation du plan de financement prévisionnel.

A l'unanimité.

SOLLICITE du Préfet l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2015, pour un montant de 1 000 684,70 euros, répartie comme suit :

- Acquisition des terrains d'assiette pour la construction du 6ème collège de la ville ;
- Création d'un pôle santé-solidarité;
- Travaux de rénovation des Laboratoires d'Aubervilliers ;

- Travaux de réaménagement du Centre Dramatique National « Théâtre de la Commune » concernant le pavillon du square ;
- Acquisition d'un bus santé;
- Rénovation partielle du centre aéré George Sand à Piscop.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

OUESTION N° 238 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement 2015 relative aux « Sorties familiales et/ou projets jeunes », entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la Maison pour tous Henri Roser.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 2816 euros afférente au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2015.

AUTORISE le Maire d'Aubervilliers à signer la convention n° 15-029A de financement relative « aux sorties familiales et projets jeunes » de la Maison pour tous Henri Roser.

QUESTION N° 239 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement 2015 relative au «chantier jeune » entre la commune d'Aubervilliers et l'Acsé, pour la Maison pour tous Henri Roser.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 7000 euros afférente au conventionnement avec l'Acsé pour l'année 2015 au titre de l'appel à projet du Fonds Interministériel du Prévention de la Délinquance.

AUTORISE le Maire d'Aubervilliers à signer la convention de financement relative au projet « chantier jeune » pour la Maison pour tous Henri Roser.

QUESTION N° 240 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement 2015 relative aux « Sorties familiales et/ou projets jeunes », entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la Maison pour tous Berty Albrecht.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 5 307 euros afférente au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE le Maire d'Aubervilliers à signer la convention n° 15-028A de financement relative à l'appel à projets « sorties familiales et projets jeunes » pour de la Maison pour tous Berty Albrecht.

QUESTION N° 241 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Parent d'enfant/parent d'élève : les ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein du Collège Diderot et Jean Moulin 2014-2015

A l'unanimité.

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € au collège Diderot et 2000 € au collège Jean Moulin pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année scolaire 2014-2015.

QUESTION N° 242 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Mise en places de 3 conseils citoyens

APPROUVE la création de trois conseils citoyens (Nord, Sud et Centre-Ouest) et l'organisation proposée

OUESTION N° 243 - RAPPORTEUR Danielle MARINO

OBJET : Renouvellement de la convention triennale entre la commune d'Aubervilliers et le Département de Seine-Saint-Denis concernant la reprise en gestion directe des deux centres de PMI municipaux Mélanie KLEIN et du LANDY et les modalités de mise à disposition du personnel, à compter du 1er septembre 2015.

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à signer le renouvellement de la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et le Département de Seine Saint-Denis concernant la reprise en gestion directe des deux centres de PMI municipaux Mélanie Klein et du Landy et les modalités de mise à disposition du personnel à compter du 1^{er} septembre 2015,

QUESTION N° 244 - RAPPORTEUR Sofienne KARROUMI

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Seniors d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association les Seniors d'Aubervilliers pour un montant de 15 173 €.

QUESTION N° 245 - RAPPORTEUR Fethi CHOUDER

OBJET : Envoi d'une délégation au Festival culturel des villes pour la paixà Beit Jala du 21 au 28 septembre 2015

A l'unanimité.

DIT que la délégation sera composée de :

- M. Pascal BEAUDET, en sa qualité de Maire du 24 au 28 septembre
- M. Fethi CHOUDER, en sa qualité d'Adjoint au Maire-en charge des Relations internationales et de la Coopération décentralisée du 24 au 28 septembre,
- M. Rachid Zairi, en sa qualité de conseiller municipal, du 24 au 28 septembre,
- M. Carlos SEMEDO, en sa qualité de Directeur de la vie associative et des relations internationales du 21 au 30 septembre,
- M. Ahmed BOUAZZA, en sa qualité d'artiste, du 21 au 28 septembre,
- M. Abd-el-Kader BISKRI, en sa qualité d'artiste du 21 au 28 septembre.

DIT que les frais de voyage de la délégation composée des élus, du fonctionnaire communal et des deux artistes seront pris en charge par la commune ainsi que les salaires des deux artistes pour les prestations rendues.

DIT que les membres de la délégation recevront une avance de 75% de leurs frais de voyage et de séjour (estimée en fonction des nuitées d''hôtel, des frais de transfert des aéroports, d'alimentation et de déplacement) sur présentation des factures sous réserve que le montant ne dépasse pas le barème tarifaire appliqué par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours en Israël/Palestine (122 \$); la différence portant sur les 25% restant leur sera remboursée après leur retour.

QUESTION N° 246 - RAPPORTEUR Fethi CHOUDER / Magali CHERET

OBJET : Signature de deux conventions dans le cadre de l'accueil de l'Orchestre des Jeunes de Palestine (PYO)

A l'unanimité.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer deux conventions dans le cadre de l'accueil de l'Orchestre des Jeunes de Palestine (PYO) du 22 au 27 août 2015 à Aubervilliers et en Île-de-France.,

- une avec le Conseil régional qui a accordé une aide de 18 000 euros à cette opération et
- une autre avec l'Association France Palestine Solidarité qui permet à la ville de percevoir une aide financière récoltée par l'association auprès de mécènes à hauteur de 18 000€ également.

DECIDE de prendre en charge, sous réserve d'obtenir ces fonds, le coût d'accueil l'orchestre en Ile-de-France.

QUESTION N° 247 - RAPPORTEUR Soizig NEDELEC

OBJET : Convention d'objectifs entre la bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers et versement d'une subvention pour l'année 2015

A l'unanimité.

AUTORISE la signature de la convention d'objectifs et de subvention entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers pour l'année 2015.

APPROUVE le versement d'une subvention de 73 000 € à la Bouse du travail.

QUESTION N° 248 - RAPPORTEUR Soisig NEDELEC

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association d'aide culturelle et sociale de la Seine-Saint-Denis (AACSSSD) pour un montant de 2 000 €

A l'unanimité.

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement de 2000 € (Deux mille euros) à l'Association d'Aide Culturelle et Sociale de la Seine-Saint-Denis (AACSSSD).

QUESTION N° 249 - RAPPORTEUR Soizig NEDELEC

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France concernant la campagne de dépistage saturnin réalisé dans le parc de l'habitat privé pour l'année 2015

A l'unanimité.

APPROUVE la réalisation de la campagne communale de dépistage saturnin dans le parc d'habitat privé du territoire pour l'année 2015

AUTORISE le Maire d'Aubervilliers à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France pour le soutien à cette campagne et à signer, dès réception, la convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Île de France

QUESTION N° 250 - RAPPORTEUR Salah CHIBAH

OBJET : Convention de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers - Projets Eté -

A l'unanimité.

APPROUVE : les termes de la convention passée entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers.

AUTORISE: le Maire à signer la convention de partenariat.

QUESTION N° 251 - RAPPORTEUR Salah CHIBAH

OBJET : Versement d'une avance remboursable à l'association CMA Escrime - Approbation d'une convention liant la Ville à l'association et autorisation de signature

A l'unanimité.

DECIDE le versement d'une avance remboursable de 40 000 ۈ l'association CMA Escrime qui sera remboursée dans son intégralité dès le versement de la subvention du Département, et au plus tard le 31 décembre 2015,

APPROUVE le projet de convention relatif au versement par la Commune d'Aubervilliers d'une avance remboursable au profit de l'association CMA Escrime,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

QUESTION N° 252 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : MOSAIQUE : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis pour le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) – Exercice 2015.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter et accepter auprès du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis une subvention de 23.000 € pour la poursuite et le développement de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) Mosaïque en 2015.

QUESTION N° 253 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Installation d'un distributeur de matériel de consommation de crack.

A la majorité, M. BIDAL s'étant abstenu et Mme LENZI ayant voté contre

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de partenariat du 4 juin 2014 entre la municipalité et l'association SAFE.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer l'avenant n° 1 à la convention susvisée entre la municipalité et l'association SAFE.

QUESTION N° 254 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Action de Prévention des addictions auprès des jeunes scolarisés au lycée : demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) au titre des crédits 2015 de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) - Exercice 2015.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter auprès de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), pour l'exercice 2015, une subvention de 6.000 € pour la réalisation du projet de Préventiondes addictions auprès des jeunes scolarisés au lycée sur l'année scolaire 2015-2016.

QUESTION N° 255 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Conventions d'attribution de subventions entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Santé et bien-être des habitants du Marcreux / A.S.V. d'Aubervilliers / Bien-être psychique du jeune enfant - Exercice 2015.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), pour l'exercice 2015 et au titre du CUCS, une subvention d'un montant total de 110.000 € dans le cadre d'actions de santé publique et répartie comme suit :

- 42.500 € pour le projet « Santé et bien-être des habitants du quartier du Marcreux »,
- 35 .000 € pour l'action « Ateliers santé ville »,
- 32.500 € pour la « Promotion du bien-être psychique du jeune enfant (0-3 ans) aux quartiers Paul Bert et Quatre-Chemins».

AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes.

QUESTION N° 256 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Adoption du règlement arbitral applicable aux structures de santé pluriprofessionnelles de proximité pour le financement des activités de prévention

A l'unanimité.

ADOPTE le contrat relatif aux structures de santé pluri-professionnelles de proximité.

DIT que les recettes correspondant à l'exécution de la présente délibération s'élèvent à 92 000 € TTC (quatre-vingt douze mille euros).

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont ouverts au compte nature 7478 du budget annexe du Centre municipal de santé de l'exercice en cours.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Denis ainsi qu'à Madame le Receveur municipal, notifiée à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, affichée en Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune d'Aubervilliers.

QUESTION N° 257 - RAPPORTEUR Marc RUER et Jean-François MONINO

OBJET : Dérèglement climatique et transition énergétique "Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent" du Collectif national pour une transition citoyenne.

A l'unanimité MM. SALVATOR, LOGRE, VANNIER, s'étant abstenus

APPROUVE les objectifs du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne ;

APPROUVE les propositions d'actions à retenir pour Aubervilliers dans le cadre de la mise en œuvre du « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne ;

AUTORISE le Maire à signer le « Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent » du Collectif national pour une transition citoyenne.

QUESTION N° 258 - RAPPORTEUR Roland CECCOTTI-RICCI

OBJET : Présentation du bilan d'activité du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers, révision de la Charte et du règlement intérieur

A l'unanimité.

ACTE la fin du mandat du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers,

PREND connaissance du rapport d'activités du CCCE,

VOTE la nouvelle charte et le règlement intérieur du CCCE.

QUESTION N° 259 - RAPPORTEUR Claudine PEJOUX

OBJET : Signature de la convention de partenariat 2015/2018 entre la ville d'Aubervilliers et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 260 - RAPPORTEUR Claudine PEJOUX

OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant l'accompagnement des ménages de la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour 2015

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93

(ALJ93), relative à l'accompagnement social et au relogement des ménages accueillis sur le site de logement transitoire, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce projet d'avenant à la convention, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association

Logement Jeune 93 (ALJ93), pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2015.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget 2015 sur l'imputation suivante :

ABROGE l'avenant à la convention de 2014 relative à l'accompagnement au sein de la structure du 52 rue Saint-Denis, approuvé en conseil municipal du 16 avril 2015

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22 Heures 20